N° 6783/2020-173

DEPARTEMENT DE LA LOZERE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

OBJET :
Dotation de solidarité nationale aux collectivités touchées par des évènements climatiques ou géologiques Intempéries du 13 août 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance Publique du 19 novembre 2020

Nombre de Conseillers Communautaires :
- en exercice : 28
- présents à la séance : 24

Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation :
12 novembre 2020

Date de l'affichage à la porte de la Mairie du compte-rendu de la séance :
30 novembre 2020

Indiquer si le Conseil a décidé de se former en comité secret :
Non

Publié le 25 NOV. 2020
Le Président,

Communauté de Communes Cœur de Lozère Place Charles de Gaulle 48002 MENDE Cedex

L'an deux mille vingt, le dix-neuf du mois de novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etaient présents : MM. Laurent SUAU Président, Francis BERGOGNE 1er Vice-Président, Didier COUDERC 3ème Vice-Président, Philippe MARTIN 4ème Vice-Président, MME Valérie VIGNAL-CHEMIN 5ème Vice-Présidente, M. Laurent TOIRON 6ème Vice-Président, MME Régine BOURGADE 7ème Vice-Présidente, MM. Jean-Luc ANTRAYGUE, Alain COMBES, David FOLCHER, Vincent MARTIN, Bruno PORTAL, Philippe POUGET, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, Xavier SOUCHON, Benoit VALARIER, MMES Françoise AMARGER-BRAJON, Aurélie MAILLOLS, Elizabeth MINET-TRENEULE, Régine PAILHAS, Stéphanie PASI, Patricia ROUSSON, Anne-Marie SOBLECHERO, Conseillers Communautaires.

Etaient représentées : M. Claude MEISSONNIER 2ème Vice-Président (Laurent SUAU), M. Thierry JACQUES (Régine BOURGADE), MME Emmanuelle SOULIER (Bruno PORTAL), Conseillers Communautaires.

Etait absent : M. Jean-François BERENGUEL Conseiller Communautaire.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Mme Aurélie MAILLOLS ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. M. Laurent SUAU Président a ouvert la séance.

Monsieur Laurent TOIRON 6ème Vice-Président expose :

Suite aux orages ayant touché une partie du département de la Lozère le 13 août 2020, et dans le cadre de la Dotation de solidarité nationale aux collectivités touchées par des évènements climatiques ou géologiques, notre collectivité est éligible à des financements au titre des opérations de remise en état.

Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20201119-6783-2020-173-DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020

En l'espèce, ce programme ne concerne qu'une opération, sur la commune de Pelouse :

Objet	Montant HT des opérations de remise en état
Travaux à effectuer à la station d'épuration de Pelouse	7 933.20 € HT

Il est proposé :
- **D'APPROUVER** la déclaration de dégâts et l'opération en découlant en vue de la demande de Dotation de solidarité nationale aux collectivités touchées par des évènements climatiques ou géologiques (DSEC) suite aux orages du 13 août 2020,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces et à accomplir l'ensemble des démarches relatives à cette décision.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **ADOPTE** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
Mende, le
Le Président,
Laurent SUAU

24/11/2020

Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20201119-6783-2020-173-DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020